

LICENCE ADMINISTRATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALES (AES)

RÉSUMÉ DE LA FORMATION

Type de diplôme : Licence

Domaine ministériel : Droit, Economie, Gestion

PRÉSENTATION

PLUS D'INFOS

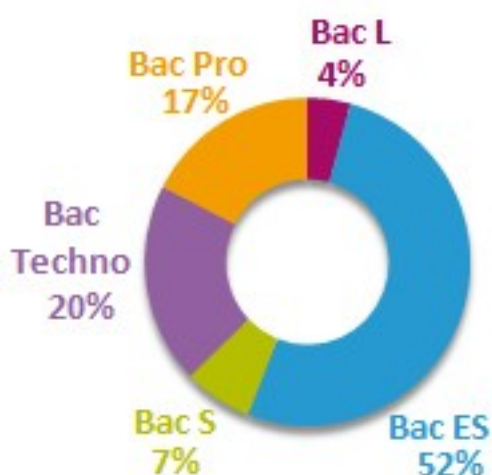
Pluridisciplinaire en droit, sciences sociales, économie et gestion, la licence AES aborde le monde de l'entreprise privée ou publique sous de multiples aspects (juridique, économique et social). Elle s'appuie sur des matières comme l'informatique, les mathématiques, les statistiques et les langues.

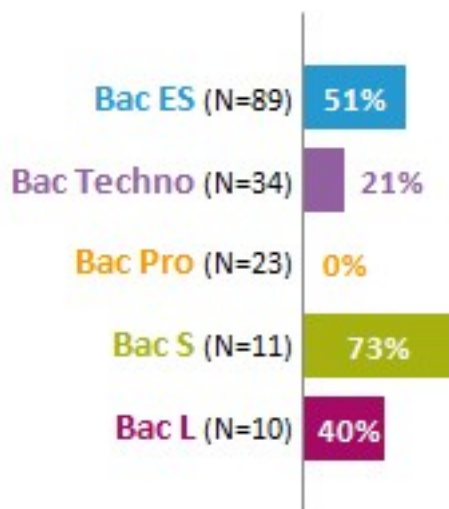
Elle laisse une large place à la méthodologie, demande d'assimiler un large éventail de connaissances et réclame une solide organisation dans son travail.

Promotions à taille humaine

Promotion L1 2017/2018 : 165 étudiants inscrits

Qui s'inscrit ? Quel profil pour réussir ?





* Étude menée à partir des effectifs de 4 années universitaires (2012-2016)

ORGANISATION DE LA FORMATION

- L1 et L2 communes, L3 Parcours administration générale et développement social
- L1 et L2 communes, L3 Parcours gestion des entreprises
- L1 et L2 communes, L3 Parcours sanitaire et social

COMPOSANTE

Collège Sciences Sociales et Humanités (SSH)

LIEU(X) DE LA FORMATION

Pau

RESPONSABLE(S)

SLONINA Jérôme
jerome.slonina@univ-pau.fr

CONTACT(S) ADMINISTRATIF(S)

Scolarité Licences DEG
Tel. 05.59.40.80.80
licences.deg@univ-pau.fr

L1 et L2 communes, L3 Parcours administration générale et développement social

PRÉSENTATION

PLUS D'INFOS

Après deux années communes à tous les parcours de la mention AES le parcours administration générale et développement social est proposé à partir de la 3^{ème} année. Il a pour objectif de donner d'un côté, aux étudiants les prérequis indispensables en vue de la passation des concours de la fonction publique d'Etat et de la fonction publique territoriale; d'un autre côté, offrir la possibilité aux étudiants d'intégrer les masters de droit public (Master Cadre territorial, Master cadre du secteur sanitaire et social) qui constituent des débouchés naturels de ce parcours. Le master management des collectivités locales proposé par l'IAE constitue aussi un débouché.

Le contenu des études comprend:

- * des enseignements théoriques et pratiques dans les domaines du droit, de l'économie et de la gestion
- * un stage optionnel en troisième année
- * des enseignements complémentaires : C2i, langues vivantes
- * des unités d'enseignement libres : sport, culture, enjeux sociétaux, professionnalisation, ...

SAVOIR FAIRE ET COMPÉTENCES

Les étudiants titulaires de la licence AES acquièrent un certain nombre de compétences communes disciplinaires et transversales que l'on peut présenter de façon synthétique :

Compétences disciplinaires :

- * mobiliser les concepts juridiques, économiques et les concepts de la gestion pour la mise en œuvre d'un projet pluridisciplinaire ;
- * maîtriser les méthodes quantitatives appliquées au secteur sanitaire et social ;

- * analyser les différentes interactions entre une organisation (publique ou privée) et son environnement socio-économique.

Compétences transversales

- * maîtriser les outils numériques (suites bureautiques, tableurs, bases de données économiques sociales et juridiques) ;
- * recherche documentaire dans les domaines du droit, de l'économie et de la gestion ;
- * développer une argumentation avec un esprit critique ;
- * analyser, synthétiser et exploiter des données en vue d'un projet ;
- * maîtriser la langue française ;
- * compréhension et expression dans une langue étrangère au minimum.

Les titulaires de la licence AES sont capables :

- * de recueillir toute information qualitative ou quantitative de nature juridique, économique, financière, sociale ou politique ;
- * de créer et d'entretenir des bases de données dans ces domaines ;
- * de traiter et de synthétiser cette information en vue de proposer à leurs supérieurs des outils de travail actualisés et performants et de leur soumettre des exposés clairs d'un problème concernant l'organisation à laquelle ils appartiennent ;
- * d'apporter leurs connaissances en sciences sociales et leur capacité d'analyse afin de travailler en équipe pluridisciplinaire en particulier dans le cadre de la gestion de projet ;
- * d'utiliser les instruments de base des TICE (suites bureautiques, tableurs, bases de données économiques sociales et juridiques).

De plus les titulaires du parcours Administration Générale et Développement social sont capables d'assurer les actes de gestion courante et d'appliquer des politiques afin de répondre aux exigences de tous les types de collectivités territoriales. Ils sont également capables d'assurer les actes de gestion courante des établissements de soin, de séjour, des EPHAD, et plus généralement de tout établissement du secteur sanitaire et social afin de répondre aux cahiers des charges rigoureux de ces établissements

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Pour en savoir plus sur l'orientation et l'insertion professionnelle, voir le site du [Service Commun Universitaire d'Information, d'Orientation et d'Insertion Professionnelle \(SCUIO-IP\)](#).

Pour tout renseignement sur la formation continue, voir le site du service [Formation continue \(For.Cp\)](#)

Pour en savoir plus sur les relations internationales à l'Université, voir le site de la [Direction des relations internationales](#)

CONTENU DE LA FORMATION

Cette formation de 3 années est proposée sur 6 semestres de 13 semaines, chacun validés par 30 crédits européens.

Le volume horaire global est d'environ 600 h/an, soit approximativement 24 h hebdomadaires.

La formation est organisée en unités d'enseignement obligatoires et optionnelles constituées de cours magistraux (amphi), travaux dirigés (35 étudiants) afin de permettre à chaque étudiant de construire un parcours adapté à son projet professionnel. De plus, l'enseignement des langues vivantes est obligatoire à chaque semestre.

La spécialisation est progressive tout au long des 3 années.

Les deux premières années ont ainsi pour but de donner à tous les étudiants un socle de connaissances communes en droit, économie et gestion.

Par ailleurs, le premier semestre de la licence est mutualisé avec les deux autres filières Droit et Economie/gestion. La distinction des filières apparaît au travers des TD. Le premier semestre

commun permet aux étudiants d'acquérir les automatismes méthodologiques indispensables pour la suite de la Licence.

En L3, le Parcours A/S (administration générale et développement social) : l'orientation de ce parcours est plus volontiers juridique tout en intégrant une dimension de management et de gestion qui n'est pas prise en compte en Licence Droit.

ORGANISATION DE LA FORMATION

SEMESTRE 1

- *UE 1 - Enseignements d'intégration (Obligatoire)*
 - Introduction aux problématiques d'économie et de gestion
 - Introduction aux problématiques du droit
 - Découverte de l'espace numérique de travail
- *UE 2 - Enseignements fondamentaux d'économie-gestion (Obligatoire)*
 - Introduction à l'économie
 - Introduction à la gestion
- *UE 3 - Enseignements fondamentaux de droit (Obligatoire)*
 - Introduction au droit civil
 - Introduction au droit constitutionnel
- *UE 4 - Enseignements fondamentaux d'AES (Obligatoire)*
 - Introduction aux méthodes quantitatives
 - Histoire politique et sociale de la France contemporaine
- *UE 5 - Enseignements transverses (Obligatoire)*
 - Expression française
 - Langue vivante

SEMESTRE 2

- *Enseignements obligatoires (Obligatoire)*
 - UE 6 - Droit civil 1 (personnes et biens)
 - UE 7 - Institutions juridictionnelles, administratives et européennes
 - UE 8 - Histoire du droit et des institutions publiques
 - UE 9 - Economie générale
 - UE 10 - Comptabilité 1
 - UE 11 - Langue vivante
 - UE 12 - Expression française
- *Enseignement libre (Obligatoire)*
 - Unité d'enseignement libre

SEMESTRE 3

- *Enseignements obligatoires (Obligatoire)*
 - UE 1 - Droit civil 2 (responsabilité)
 - UE 2 - Droit administratif 1
 - UE 3 - Démographie économique
 - UE 4 - Informatique
 - UE 5 - Méthodes quantitatives appliquées aux sciences sociales
 - UE 6 - Langue vivante
- *Enseignements optionnels (A choix: 1 Parmi 3)*
 - UE 7 - Finances publiques
 - UE 8 - Sciences sociales et politiques
 - UE 9 - Droit commercial
 - UE 10 - Comptabilité 2
 - UE 11 - Introduction à la croissance / Projet
- *Enseignement libre (Obligatoire)*
 - Unité d'enseignement libre

SEMESTRE 4

Enseignements obligatoires

- *UE 13 - Droit civil 3 (contrats et obligations) (Obligatoire)*
 - UE 13 - Droit civil 3 (contrats et obligations)
- *UE 14 - Droit administratif 2 (responsabilités, police administrative) (Obligatoire)*
 - UE 14 - Droit administratif 2 (responsabilité, police administrative)
- *UE 15 - Gestion des ressources humaines (Obligatoire)*
 - UE 15 - Gestion des ressources humaines
- *UE 16 - Comptabilité de gestion (Obligatoire)*
 - UE 16 - Comptabilité de gestion
- *UE 17 - Au choix en fonction du parcours (Obligatoire)*
 - UE 17 - Institutions politiques et sociales
 - UE 17 - Banque finances
- *UE 18 - Langue vivante (Obligatoire)*
 - UE 18 - Langue vivante

Enseignements optionnels : une UE au choix

- *UE 19 - Statistiques inférentielles (Obligatoire)*
 - UE 19 - Statistiques inférentielles
- *UE 20 - Introduction au droit des collectivités territoriales (Obligatoire)*

- UE 20 - Introduction au droit des collectivités territoriales
- UE 21 - *Sociologie (Obligatoire)*
 - UE 21 - Sociologie
- UE 22 - *Histoire (A choix: 2 Parmi 3)*
 - Histoire des faits économiques
 - Histoire des institutions contemporaines
 - Histoire économique de l'Europe
- UE 23 - *Matière non choisie à l'UE 17 (A choix: 1 Parmi 2)*
 - Institutions politiques et sociales
 - Banque Finances

Enseignement libre

- *Enseignements libre (Obligatoire)*
 - Unité d'enseignement libre

SEMESTRE 5

- *Enseignements obligatoires (Obligatoire)*
 - UE 1 - Etablissements du secteur sanitaire, social et médico-social
 - UE 2 - Module de préprofessionnalisation (PPE)
 - UE 3 - Droit des services publics
 - UE 4 - Informatique
 - UE 5 - Droit du travail
 - UE 6 - Gestion budgétaire et financière appliquée au secteur sanitaire et social
 - UE 7 - Langue vivante
- *Enseignements optionnels (A choix: 1 Parmi 6)*
 - UE 8 - Préparation aux concours administratifs
 - UE 9 - Droit de l'Union Européenne
 - UE 10 - Marketing
 - UE 11 - Conjoncture et croissance
 - UE 12 - Economie internationale
 - UE 13 - Science politique
- *Enseignement libre (Obligatoire)*
 - Unité d'enseignement libre

SEMESTRE 6

- *Enseignements obligatoires (Obligatoire)*
 - UE 15 - Europe sociale
 - UE 16 - Introduction à la psychosociologie
 - UE 17 - Economie de la santé
 - UE 18 - EC a - Droit de la famille
 - UE 18 - EC b - Droit des mineurs

- UE 19 - Enquête de terrain (en groupe)
- UE 20 - Langue vivante
- *Enseignements optionnels (A choix: 1 Parmi 4)*
 - UE 21 - Droit administratif des biens
 - UE 22 - Préparation aux concours administratifs
 - UE 23 - Stratégie des entreprises
 - UE 24 - Stage (à effectuer entre L2 et L3) OU séminaire entrepreneurial

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Sessions d'examens

Pour chaque UE/EC de licence, l'Université organise deux sessions annuelles : une première session à la fin de chaque semestre et une session de rattrapage (pour les deux semestres) à l'issue de l'année.

Modalités de contrôle

Se reporter au descriptif de chaque unité d'enseignement (UE) ci-dessus.

AMÉNAGEMENTS PARTICULIERS

Le régime spécial d'études (R.S.E.)

Peuvent bénéficier d'un aménagement des études et du contrôle des connaissances, les étudiants :

- * engagés dans la vie active ou assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire ou étudiante,
- * chargés de famille,
- * engagés dans plusieurs cursus,
- * en situation de handicap,
- * sportifs de haut niveau
- * artistes.

Le régime spécial ne sera accordé qu'après étude du dossier par la scolarité.

Reprise d'études

Le service de la Formation continue propose un service d'information et de suivi administratif pendant la formation. Un [soutien](#) peut être proposé tout au long du cursus.

CONDITIONS D'ACCÈS

[Notice explicative](#) 2020-2021

Démarches d'inscription : *via le site de l'UPPA.*

Situations particulières

Dans les cas suivants, l'inscription est soumise à des démarches préalables :

- * Pour les étudiants titulaires d'un autre parcours que la L1, L2 AES, compléter [un dossier de validation d'études pour vous inscrire en 2^{ème} ou 3^{ème} année de licence](#)
- * Pour les étudiants en reprise d'études (interruption supérieure à 2 ans) et/ou salariés et/ou demandeurs d'emploi de +28 ans : contacter le service de la [Formation continue \(For.Co\)](#) pour confirmer votre statut étudiant en formation continue.
- * Pour les étudiants étrangers avec diplômes étrangers : contacter les [Relations Internationales](#).

PRÉ-REQUIS NÉCESSAIRES

La licence AES est ouverte à tous les bacheliers de l'enseignement général et professionnel.

[ACCES DIRECT](#) pour les étudiants de L2 AES UPPA

[ACCES](#) pour les étudiants de L2 AES autre Université française

Les titulaires d'un DUT ou d'un BTS peuvent intégrer, [sur dossier de validation d'études](#), directement la 3^{ème} année).

POURSUITE D'ÉTUDES

À l'issue de la licence, les étudiants diplômés peuvent se diriger vers un Master à l'UPPA ou dans une autre université française ou étrangère, vers un diplôme d'école supérieure accessible

sur concours ou sur titres ou vers d'autres types de formations comme une préparation aux concours de la Fonction publique de catégorie A ou encore un diplôme d'université (DU).

Exemples de poursuite d'études à l'UPPA après la licence AES :

- * Master management des organisations de santé et médico-social
- * Master management des collectivités locales
- * Masters économie appliquée
- * Masters management et administration des entreprises
- * Masters entrepreneuriat et management de projets
- * Master management des organisations et technologies de l'information
- * Master direction administrative et financière
- * Master comptabilité, contrôle, audit

À l'UPPA, 81% des diplômés de licence AES poursuivent leurs études.

INSERTION PROFESSIONNELLE

Après un bac +3 :

— **Les métiers de l'administratif :** Secrétaire administratif(ive) spécialisé(e), Assistant(e) de direction, Attaché(e) territorial(e)

— **Les métiers de l'encadrement et de gestion :** Assistant(e) de service social-chef, Assistant(e) de gestion d'une structure sociale, Assistant(e) de ressources humaines

Après un bac +5 et plus :

— **Les métiers de l'administratif :** Directeur(trice) général(e) des services, Secrétaire général(e) de Mairie

— **Les métiers de l'encadrement et de direction :** Responsable des ressources humaines, Directeur(trice) d'établissement, Directeur(trice) général des services

— **Les métiers de l'enseignement et de la recherche :** Enseignant(e) dans les écoles ou instituts de formation du

secteur sanitaire et social, Chercheur(euse), Enseignant(e)-Chercheur(euse)

Ces métiers peuvent s'exercer dans les structures

suivantes : établissements médico-sociaux, services de protection maternelle et infantile, organismes et fédérations professionnelles de la santé, instituts médico-éducatifs, organismes de tutelle (Sécurité sociale, agences régionales de santé, services sociaux des départements et des communes...), associations d'action sociale, organisations humanitaires, administrations publiques.

Quelques exemples de secteurs d'activité : santé, médico-social, éducatif, humanitaire, socio-éducatif, fonction publique.

Témoignages d'anciens diplômés

Consulter les témoignages d'anciens diplômés de licence AES à l'UPPA

<http://ode.univ-pau.fr/fr/insertion-professionnelle/temoignages-d-anciens/licences/licence-administration-economique-et-sociale.html>

PASSERELLES ET RÉORIENTATION

Principe général

Les formations sont aménagées pour permettre aux étudiants d'élaborer progressivement leur projet personnel et professionnel en favorisant leur intégration, leur orientation et leur spécialisation au fur et à mesure de l'avancée dans le cursus.

L'architecture des formations est ainsi conçue pour que l'étudiant :

- * Bénéficie d'une réorientation **dès la première année de licence à la fin du semestre 1** vers une autre formation dans l'hypothèse où celle dans laquelle il est engagé se révélerait ne pas ou ne plus correspondre à son projet.
- * Puisse intégrer en provenance de filières courtes (DUT, BTS, ...) une licence **en cours de cursus** suite à une réorientation, une poursuite ou reprise d'études.

Le **SCUIO-IF** accompagne les étudiants dans leurs projets de (ré)orientation.

Réorientation

Tous les étudiants déjà inscrits dans l'enseignement supérieur (en BTS, IUT, L1, CPGE, PACES ...) et souhaitant se réorienter vers une première année de licence doivent passer par Parcoursup.

*N.B. : les étudiants en réorientation ayant un accord préalable de leur université procèdent à un **transfert de dossier**.*

COMPOSANTE

Collège Sciences Sociales et Humanités (SSH)

LIEU(X) DE LA FORMATION

Pau

RESPONSABLE(S)

SLONINA Jérôme

jerome.slonina@univ-pau.fr

CONTACT(S) ADMINISTRATIF(S)

Scolarité Licences DEG

Tel. 05.59.40.80.80

licences.deg@univ-pau.fr

L1 et L2 communes, L3 Parcours gestion des entreprises

PRÉSENTATION

Après deux années communes à tous les parcours de la mention AES le parcours administration générale et développement social est proposé à partir de la 3^{ème} année. Il a pour objectif de donner d'un côté, aux étudiants les prérequis indispensables en vue de la passation des concours de la fonction publique d'Etat et de la fonction publique territoriale; d'un autre côté, offrir la possibilité aux étudiants d'intégrer les masters de droit public (Master Cadre territorial, Master cadre du secteur sanitaire et social) qui constituent des débouchés naturels de ce parcours. Le master management des collectivités locales proposé par l'IAE constitue aussi un débouché.

Le contenu des études comprend:

- * des enseignements théoriques et pratiques dans les domaines du droit, de l'économie et de la gestion
- * un stage optionnel en troisième année
- * des enseignements complémentaires : C2i, langues vivantes
- * des unités d'enseignement libres : sport, culture, enjeux sociétaux, professionnalisation, ...

Le parcours « Gestion des entreprises », plus orienté sur les techniques de gestion et de management privé a vocation à conduire les étudiants vers les masters d'économie et de gestion proposés par l'UFR ou l'IAE.

SAVOIR FAIRE ET COMPÉTENCES

Les étudiants titulaires de la licence AES acquièrent un certain nombre de compétences communes disciplinaires et transversales que l'on peut présenter de façon synthétique :

Compétences disciplinaires :

- * mobiliser les concepts juridiques, économiques et les concepts de la gestion pour la mise en œuvre d'un projet pluridisciplinaire ;

PLUS D'INFOS

Stage : (4 semaines)

- * maîtriser les méthodes quantitatives appliquées au secteur sanitaire et social ;
- * analyser les différentes interactions entre une organisation (publique ou privée) et son environnement socio-économique ;

Compétences transversales

- * maîtriser les outils numériques (suites bureautiques, tableurs, bases de données économiques sociales et juridiques) ;
- * recherche documentaire dans les domaines du droit, de l'économie et de la gestion ;
- * développer une argumentation avec un esprit critique ;
- * analyser, synthétiser et exploiter des données en vue d'un projet ;
- * maîtriser la langue française ;
- * compréhension et expression dans une langue étrangère au minimum.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Pour en savoir plus sur l'orientation et l'insertion professionnelle, voir le site du [Service Commun Universitaire d'Information d'Orientation et d'Insertion Professionnelle \(SCUIO-IP\)](#).

Pour tout renseignement sur la formation continue, voir le site du service [Formation continue \(For.Cd\)](#).

Pour en savoir plus sur les relations internationales à l'Université, voir le site de la [Direction des relations internationales](#).

CONTENU DE LA FORMATION

Cette formation de 3 années est proposée sur 6 semestres de 13 semaines, chacun validés par 30 crédits européens.

Le volume horaire global est d'environ 600 h/an, soit approximativement 24 h hebdomadaires.

La formation est organisée en unités d'enseignement obligatoires et optionnelles constituées de cours magistraux (amphi), travaux dirigés (35 étudiants) afin de permettre à chaque étudiant de construire un parcours adapté à son projet professionnel. De plus, l'enseignement des langues vivantes est obligatoire à chaque semestre.

La spécialisation est progressive tout au long des 3 années.

Les deux premières années ont ainsi pour but de donner à tous les étudiants un socle de connaissances communes en droit, économie et gestion.

Le Parcours E (gestion des entreprises) : le droit demeure important mais est adapté à la logique « entreprise » en proposant notamment des enseignements en droit des sociétés, droit du travail, etc. Les enseignements en gestion et économie sont logiquement renforcés afin de permettre l'accès aux masters éco / gestion et répondre aux spécificités des métiers de gestionnaires du secteur privé.

ORGANISATION DE LA FORMATION

SEMESTRE 1

- *UE 1 - Enseignements d'intégration (Obligatoire)*
 - Introduction aux problématiques d'économie et de gestion
 - Introduction aux problématiques du droit
 - Découverte de l'espace numérique de travail
- *UE 2 - Enseignements fondamentaux d'économie-gestion (Obligatoire)*
 - Introduction à l'économie
 - Introduction à la gestion
- *UE 3 - Enseignements fondamentaux de droit (Obligatoire)*
 - Introduction au droit civil
 - Introduction au droit constitutionnel
- *UE 4 - Enseignements fondamentaux d'AES (Obligatoire)*
 - Histoire politique et sociale de la France contemporaine
 - Introduction aux méthodes quantitatives
- *UE 5 - Enseignements transverses (Obligatoire)*
 - Expression française
 - Langue vivante

SEMESTRE 2

- *Enseignements obligatoires (Obligatoire)*
 - UE 6 - Droit civil 1 (personnes et biens)
 - UE 7 - Institutions juridictionnelles, administratives et européennes
 - UE 8 - Histoire du droit et des institutions publiques
 - UE 9 - Economie générale
 - UE 10 - Comptabilité 1
 - UE 11 - Langue vivante
 - UE 12 - Expression française
- *Enseignement libre (Obligatoire)*
 - Unité d'enseignement libre

SEMESTRE 3

- *Enseignements obligatoires (Obligatoire)*
 - UE 1 - Droit civil 2 (responsabilité)
 - UE 2 - Droit administratif 1
 - UE 3 - Démographie économique
 - UE 4 - Informatique
 - UE 5 - Méthodes quantitatives appliquées aux sciences sociales
 - UE 6 - Langue vivante
- *Enseignements optionnels (A choix: 1 Parmi 5)*
 - UE 7 - Finances publiques
 - UE 8 - Sciences sociales et politiques
 - UE 9 - Droit commercial
 - UE 10 - Comptabilité 2
 - UE 11 - Introduction à la croissance / Projet
- *Enseignement libre (Obligatoire)*
 - Unité d'enseignement libre

SEMESTRE 4

Enseignements obligatoires

- *UE 13 - Droit civil 3 (Obligatoire)*
 - UE 13 - Droit civil 3 (contrats et obligations)
- *UE 14 - Droit administratif 2 (Obligatoire)*
 - UE 14 - Droit administratif 2 (responsabilité, police administrative)
- *UE 15 - Gestion des ressources humaines (Obligatoire)*
 - UE 15 - Gestion des ressources humaines
- *UE 16 - Comptabilité de gestion (Obligatoire)*
 - UE 16 - Comptabilité de gestion
- *UE 17 - Au choix en fonction du parcours (A choix: 1 Parmi 2)*

- UE 17 - Institutions politiques et sociales
- UE 17 - Banque finances
- UE 18 - Langue vivante (A choix: 1 Parmi 4)
- UE 18 - Langue vivante

Enseignements optionnels

- UE 19 - Statistiques inférentielles (Obligatoire)
 - UE 19 - Statistiques inférentielles
- UE 20 - Introduction au droit des collectivités territoriales (Obligatoire)
 - UE 20 - Introduction au droit des collectivités territoriales
- UE 21 - Sociologie (Obligatoire)
 - UE 21 - Sociologie
- UE 22 - Histoire (A choix: 1 Parmi 2)
 - Institutions politiques et sociales
 - Histoire des faits économiques
- UE 23 - La matière non choisie en UE17 (Obligatoire)
 - Institutions politiques et sociales
 - Banque Finances

Enseignement libre

- Enseignement libre (Obligatoire)
 - Unité d'enseignement libre

SEMESTRE 5

- Enseignements obligatoires (Obligatoire)
 - UE 1 - Economie internationale 1
 - UE 2 - Analyse financière
 - UE 3 - Marketing
 - UE 4 - Informatique
 - Droit du travail
 - UE 6 - Module de préprofessionalisation (PPE)
 - UE 7 - Langue vivante
- Enseignements optionnels (A choix: 1 Parmi 5)
 - UE 8 - Préparation aux concours administratifs
 - UE 9 - Droit de l'Union Européenne
 - UE 10 - Comptabilité des sociétés
 - UE 11 - Droit civil des biens
 - UE 12 - Conjoncture et croissance
- Enseignement libre (Obligatoire)
 - Unité d'enseignement libre

SEMESTRE 6

- Enseignements obligatoires (Obligatoire)

- UE 14 - Théorie des organisations
- UE 15 - Stratégie des entreprises
- UE 16 - Fiscalité des entreprises
- UE 17 - Contrôle de gestion
- UE 18 - Enquête de terrain
- UE 19 - Langue vivante
- *Enseignements optionnels (A choix: 1 Parmi 5)*
 - UE 20 - Droit des sociétés
 - UE 21 - Economie industrielle
 - UE 22 - Décision financière
 - UE 23 - Préparation aux concours administratifs
 - UE 24 - Stage (à effectuer entre L2 et L3) OU séminaire entrepreneurial

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Sessions d'examens

Pour chaque UE/EC de licence, l'Université organise deux sessions annuelles : une première session à la fin de chaque semestre et une session de rattrapage (pour les deux semestres) à l'issue de l'année.

Modalités de contrôle

Se reporter au descriptif de chaque unité d'enseignement (UE) ci-dessus.

AMÉNAGEMENTS PARTICULIERS

Le régime spécial d'études (R.S.E.)

Peuvent bénéficier d'un aménagement des études et du contrôle des connaissances, les étudiants :

- * engagés dans la vie active ou assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire ou étudiante,
- * chargés de famille,
- * engagés dans plusieurs cursus,
- * en situation de handicap,
- * sportifs de haut niveau
- * artistes.

Le régime spécial ne sera accordé qu'après étude du dossier par la scolarité.

Reprise d'études

Le service de la Formation continue propose un service d'information et de suivi administratif pendant la formation. Un [soutien](#) peut être proposé tout au long du cursus.

CONDITIONS D'ACCÈS

Démarches d'inscription : *via* [le site de l'UPPA](#).

Situations particulières

Dans les cas suivants, l'inscription est soumise à des démarches préalables :

- * Pour les étudiants titulaires d'un autre parcours que la L1, L2 AES, compléter [un dossier de validation d'études pour vous inscrire en 2^{ème} ou 3^{ème} année de licence](#)
- * Pour les étudiants en reprise d'études (interruption supérieure à 2 ans) et/ou salariés et/ou demandeurs d'emploi de +28 ans : contacter le service de la [Formation continue \(For.Co\)](#) pour confirmer votre statut étudiant en formation continue.
- * Pour les étudiants étrangers avec diplômes étrangers : contacter les [Relations Internationales](#).

PRÉ-REQUIS NÉCESSAIRES

La licence AES est ouverte à tous les bacheliers de l'enseignement général et professionnel.

[ACCES DIRECT](#) pour les étudiants de L2 AES UPPA

[ACCES](#) pour les étudiants de L2 AES autre Université française

Les titulaires d'un DUT ou d'un BTS peuvent intégrer, [sur dossier de validation d'études](#), directement la 3^{ème} année).

POURSUITE D'ÉTUDES

À l'issue de la licence, les étudiants diplômés peuvent se diriger vers un Master à l'UPPA ou dans une autre université française ou étrangère, vers un diplôme d'école supérieure accessible sur concours ou sur titres ou vers d'autres types de formations comme une préparation aux concours de la Fonction publique de catégorie A ou encore un diplôme d'université (DU).

Exemples de poursuite d'études à l'UPPA après la licence AES :

- * Master management des organisations de santé et médico-social
- * Master management des collectivités locales
- * Masters économie appliquée
- * Masters management et administration des entreprises
- * Masters entrepreneuriat et management de projets
- * Master management des organisations et technologies de l'information
- * Master direction administrative et financière
- * Master comptabilité, contrôle, audit

À l'UPPA, 81% des diplômés de licence AES poursuivent leurs études.

POURSUITE D'ÉTUDES À L'ÉTRANGER

Ouverture internationale, mobilités, doubles diplômes

- * Échange Erasmus : tous les ans, des étudiants bénéficient de ce programme
- * Échange transfrontalier avec les universités de Navarre, du Pays Basque, de Saragosse dans le cadre du Projet PYREN
- * Échange Crepuq notamment avec l'université de Sherbrooke (Québec)

INSERTION PROFESSIONNELLE

Quelques idées de débouchés professionnels

Après un bac +3 :

— **Les métiers de l'administratif** : Secrétaire administratif(ve) spécialisé(e), Assistant(e) de direction, Assistant(e) manager

— **Les métiers de la comptabilité** : Assistant(e) comptable, Comptable fournisseurs, Gestionnaire de paie

— **Les métiers de la gestion et des ressources humaines** : Assistant(e) de gestion PME-PMI, Assistant(e) de ressources humaines

Après un bac +5 et plus :

— **Les métiers de l'administratif** : Attaché(e) territorial(e), Directeur(trice) général des services, Responsable administratif et financier

— **Les métiers de la comptabilité** : Consolidateur(euse), Crédit Manager, Directeur(trice) financier(ère),

— **Les métiers de la gestion et du management** : Auditeur(trice), Directeur(trice) financier(ère), Chef(fe) d'entreprise

— **Les métiers des ressources humaines** : Chargé(e) de recrutement, Responsable de formation, Responsable des Ressources Humaines

— **Les métiers de l'enseignement et de la recherche** : Chercheur(euse), Enseignant(e)-Chercheur(euse)

Ces métiers peuvent s'exercer dans les structures suivantes : banques, établissements de crédits, cabinets comptable, cabinets d'audit et de conseils, entreprises de toutes tailles, sociétés d'assurance, sociétés de gestion, organismes de recherche, administrations publiques.

Quelques exemples de secteurs d'activité : banques, assurances, distribution, immobilier, action sociale, droit, commerce, informatique, urbanisme, tourisme, transports, culture, communication, hôtellerie, industrie, communication, fonction publique.

Témoignages d'anciens diplômés

Consulter les témoignages d'anciens diplômés de licence AES à l'UPPA

<http://ode.univ-pau.fr/fr/insertion-professionnelle/temoignages-d-anciens/licences/licence-administration-economique-et-sociale.html>

PASSERELLES ET RÉORIENTATION

Principe général

Les formations sont aménagées pour permettre aux étudiants d'élaborer progressivement leur projet personnel et professionnel en favorisant leur intégration, leur orientation et leur spécialisation au fur et à mesure de l'avancée dans le cursus.

L'architecture des formations est ainsi conçue pour que l'étudiant :

- * Bénéficie d'une réorientation **dès la première année de licence à la fin du semestre 1** vers une autre formation dans l'hypothèse où celle dans laquelle il est engagé se révélerait ne pas ou ne plus correspondre à son projet.
- * Puisse intégrer en provenance de filières courtes (DUT, BTS, ...) une licence **en cours de cursus** suite à une réorientation, une poursuite ou reprise d'études.

Le [SCUIO-TE](#) accompagne les étudiants dans leurs projets de (ré)orientation.

Réorientation

Tous les étudiants déjà inscrits dans l'enseignement supérieur (en BTS, IUT, L1, CPGE, PACES ...) et souhaitant se réorienter vers une première année de licence doivent passer par Parcoursup.

N.B. : les étudiants en réorientation ayant un accord préalable de leur université procèdent à un [transfert de dossier](#).

COMPOSANTE

Collège Sciences Sociales et Humanités (SSH)

LIEU(X) DE LA FORMATION

Pau

RESPONSABLE(S)

SLONINA Jérôme
jerome.slonina@univ-pau.fr

CONTACT(S) ADMINISTRATIF(S)

Scolarité Licences DEG

Tel. 05.59.40.80.80

licences.deg@univ-pau.fr

L1 et L2 communes, L3 Parcours sanitaire et social

PRÉSENTATION

Après deux années communes à tous les parcours de la mention AES le parcours sanitaire et sociale est proposé à partir de la 3^{ème} année.

Le parcours est rattaché à la mention AES depuis 2012 répond à une demande individuelle (salariés du secteur sanitaire et social, mais aussi étudiants de la formation initiale en quête de réorientation) et à des aspirations collectives (hôpitaux, établissements sociaux et médico-sociaux, organisations humanitaires) exprimant des besoins de formation et de qualification générés par l'évolution des pratiques, des progrès de la science, des techniques et de la société.

Il vise à former des cadres polyvalents qui pourront exercer des métiers de gestionnaire dans les administrations publiques et dans les structures privées (entreprises, associations, etc.).

Les objectifs sont :

- * Définir des modes de lecture des pratiques sanitaires et sociales et s'entraîner à les appliquer,
- * Développer la capacité de savoir et de communiquer,
- * Viser à intégrer les connaissances théoriques et techniques avec l'expérience professionnelle dans la perspective d'un savoir cumulatif et renouvelable,
- * Exercer le sens de la planification et de la prospective,
- * Apprendre à passer d'un rôle d'exécutant à un rôle d'animateur et de responsable.

PLUS D'INFOS

Stage : (120h à 300h)

SAVOIR FAIRE ET COMPÉTENCES

Les étudiants titulaires de la licence AES acquièrent un certain nombre de compétences communes disciplinaires et transversales que l'on peut présenter de façon synthétique :

Compétences disciplinaires :

- * Mobiliser les concepts juridiques, économiques et les concepts de la gestion pour la mise en œuvre d'un projet pluridisciplinaire ;
- * Maîtriser les méthodes quantitatives appliquées au secteur sanitaire et social ;
- * Analyser les différentes interactions entre une organisation (publique ou privée) et son environnement socio-économique.

Compétences transversales :

- * Maîtriser les outils numériques (suites bureautiques, tableurs, bases de données économiques sociales et juridiques) ;
- * Recherche documentaire dans les domaines du droit, de l'économie et de la gestion ;
- * Développer une argumentation avec un esprit critique ;
- * Analyser, synthétiser et exploiter des données en vue d'un projet ;
- * Maîtriser la langue française ;
- * Compréhension et expression dans une langue étrangère au minimum.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Pour en savoir plus sur l'orientation et l'insertion professionnelle, voir le site du [Service Commun Universitaire d'Information d'Orientation et d'Insertion Professionnelle \(SCUIO-IP\)](#).

Pour tout renseignement sur la formation continue, voir le site du service [Formation continue \(For.Cp\)](#).

Pour en savoir plus sur les relations internationales à l'Université, voir le site de la [Direction des relations internationales](#).

CONTENU DE LA FORMATION

Cette formation de 3 années est proposée sur 6 semestres de 13 semaines, chacun validés par 30 crédits européens.

Le volume horaire global est d'environ 500 h/an, et 340h en 3ème année soit approximativement 20 h hebdomadaires.

La formation est organisée en unités d'enseignement obligatoires et optionnelles constituées de cours magistraux (amphi), travaux dirigés (35 étudiants) afin de permettre à chaque étudiant de construire un parcours adapté à son projet professionnel. De plus, l'enseignement des langues vivantes est obligatoire à chaque semestre.

La spécialisation est progressive tout au long des 3 années.

Les deux premières années ont ainsi pour but de donner à tous les étudiants un socle de connaissances communes en droit, économie et gestion.

Le Parcours Sanitaire et Social : ce parcours est très spécifique et s'adresse d'une part à des étudiants en formation initiale et d'autres par les professionnelles en formation continue.

ORGANISATION DE LA FORMATION

SEMESTRE 1

- *UE 1 - Enseignements d'intégration (Obligatoire)*
 - Introduction aux problématiques d'économie et de gestion
 - Introduction aux problématiques du droit
 - Découverte de l'espace numérique de travail
- *UE 2 - Enseignements fondamentaux d'économie-gestion (Obligatoire)*
 - Introduction à l'économie
 - Introduction à la gestion
- *UE 3 - Enseignements fondamentaux de droit (Obligatoire)*
 - Introduction au droit civil
 - Introduction au droit constitutionnel
- *UE 4 - Enseignements fondamentaux d'AES (Obligatoire)*
 - Histoire politique et sociale de la France contemporaine
 - Introduction aux méthodes quantitatives
- *UE 5 - Enseignements transverses (Obligatoire)*
 - Langue vivante
 - Expression française

SEMESTRE 2

- *Enseignements obligatoires (Obligatoire)*
 - UE 6 - Droit civil 1 (personnes et biens)
 - UE 7 - Institutions juridictionnelles, administratives et européennes
 - UE 9 - Economie générale
 - UE 8 - Histoire du droit et des institutions publiques
 - UE 10 - Comptabilité 1
 - UE 11 - Langue vivante
 - UE 12 - Expression française
- *Enseignement libre (A choix: 1 Parmi 20)*
 - Unité d'enseignement libre

SEMESTRE 3

- *Enseignements obligatoires (Obligatoire)*
 - UE 1 - Droit civil 2 (responsabilité)
 - UE 2 - Droit administratif 1
 - UE 3 - Démographie économique
 - UE 4 - Informatique
 - UE 5 - Méthodes quantitatives appliquées aux sciences sociales
 - UE 6 - Langue vivante
- *Enseignements optionnels (A choix: 1 Parmi 5)*
 - UE 7 - Finances publiques
 - UE 8 - Sciences sociales et politiques
 - UE 9 - Droit commercial
 - UE 10 - Comptabilité 2
 - UE 11 - Introduction à la croissance / Projet
- *Enseignement libre (A choix: 1 Parmi 20)*
 - Unité d'enseignement libre

SEMESTRE 4

Enseignements obligatoires

- *UE 13 - Droit civil 3 (Obligatoire)*
 - UE 13 - Droit civil 3 (contrats et obligations)
- *UE 14 - Droit administratif 2 (Obligatoire)*
 - UE 14 - Droit administratif 2 (responsabilité, police administrative)
- *UE 15 - Gestion des ressources humaines (Obligatoire)*
 - UE 15 - Gestion des ressources humaines
- *UE 16 - Comptabilité de gestion (Obligatoire)*
 - UE 16 - Comptabilité de gestion
- *UE 17 - Au choix en fonction du parcours (Obligatoire)*

- UE 17 - Institutions politiques et sociales
- UE 17 - Banque finances
- UE 18 - Langue vivante (A choix: 1 Parmi 3)
- Langue vivante

Enseignements optionnels

- UE 19 - Statistiques inférentielles (Obligatoire)
- UE 19 - Statistiques inférentielles
- UE 20 - Introduction au droit des collectivités territoriales (Obligatoire)
- UE 20 - Introduction au droit des collectivités territoriales
- UE 21 - Sociologie (Obligatoire)
- UE 21 - Sociologie
- UE 22 - Histoire (Obligatoire)
- Histoire des faits économiques
- Histoire économique de l'Europe
- Histoire des institutions contemporaines
- UE 23 - La matière non choisie en UE 17 (A choix: 1 Parmi 2)
- Institutions politiques et sociales
- Banque Finances

Enseignement libre

- Enseignement libre (A choix: 1 Parmi 20)
- Unité d'enseignement libre

SEMESTRE 5

- Enseignements obligatoires (Obligatoire)
- UE 1 - Approche juridique et politique des institutions sanitaires, sociales et médico-sociales
- UE 2 - Psychologie sociale
- UE 3 - Démographie
- UE 4 - Sciences sociales et communication
- UE 5 - Anglais

SEMESTRE 6

- Enseignements obligatoires (Obligatoire)
- UE 6 - Approche sociale des établissements sanitaires et sociaux
- UE 7 - Anthropologie, ethnologie, sociologie
- UE 8 - Santé publique et droit de la santé
- UE 9 - Economie sociale et solidaire, économie de la santé

· UE 10 - Stage (280 heures), mémoire de stage et méthodologie

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Sessions d'examens

Sessions d'examens

Pour chaque UE/EC de licence, l'Université organise deux sessions annuelles : une première session à la fin de chaque semestre et une session de rattrapage (pour les deux semestres) à l'issue de l'année.

Modalités de contrôle

Se reporter au descriptif de chaque unité d'enseignement (UE) ci-dessus.

AMÉNAGEMENTS PARTICULIERS

Le régime spécial d'études (R.S.

Peuvent bénéficier d'un aménagement des études et du contrôle des connaissances, les étudiants :

- * engagés dans la vie active ou assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire ou étudiante,
- * chargés de famille,
- * engagés dans plusieurs cursus,
- * en situation de handicap,
- * sportifs de haut niveau
- * artistes.

Le régime spécial ne sera accordé qu'après étude du dossier par la scolarité.

Reprise d'études

Le service de la Formation continue propose un service d'information et de suivi administratif pendant la formation. Un [soutien](#) peut être proposé tout au long du cursus.

CONDITIONS D'ACCÈS

Démarches d'inscription : *via* [le site de l'UPPA](#).

Seconde session d'inscription: du 01/09/20 au 18/09/20

Situations particulières

Dans les cas suivants, l'inscription est soumise à des démarches préalables :

- * Pour les étudiants titulaires d'un autre parcours que la L1, L2 AES, compléter [un dossier de validation d'études pour vous inscrire en 2^{ème} ou 3^{ème} année de licence](#)
- * Pour les étudiants en reprise d'études (interruption supérieure à 2 ans) et/ou salariés et/ou demandeurs d'emploi de +28 ans : contacter le service de la [Formation continue \(For.Co\)](#) pour confirmer votre statut étudiant en formation continue.
- * Pour les étudiants étrangers avec diplômes étrangers : contacter les [Relations Internationales](#).

PRÉ-REQUIS NÉCESSAIRES

La licence AES est ouverte à tous les bacheliers de l'enseignement général, technologique et professionnel.

[ACCÈS DIRECT](#) pour les étudiants de L2 AES UPPA

[ACCÈS](#) pour les étudiants de L2 AES d'une autre université française.

[ACCÈS APRÈS EXAMEN](#) DU DOSSIER DE CANDIDATURE VALIDÉ PAR LA COMMISSION PÉDAGOGIQUE AUX TITULAIRES :

- * **De diplômes paramédicaux** : sage-femmes, infirmiers (D.E. secteur psychiatrique), kinésithérapeutes, orthophonistes, psychomotriciens, ergothérapeutes, manipulateurs d'électroradiologie médicale... tels que visés par l'arrêté du 29/10/1993.

- * **De diplômes de travail social et éducatif** : assistants de service social, éducateurs spécialisés, BTS économie sociale et familiale, instituteurs spécialisés (CAEI), animateurs socio-culturels (DUT) et sportifs (DEFA), etc....,
- * **De diplômes étrangers** de même nature que ceux énumérés ci-dessus et de niveau équivalent.
- * **Personnels des services administratifs et techniques** exerçant une fonction de responsabilité au sein d'un établissement sanitaire et/ou social ne justifiant pas d'au moins un diplôme cité ci-dessus. (sous réserve d'une extension de la durée du stage).

POURSUITE D'ÉTUDES

À l'issue de la licence, les étudiants diplômés peuvent se diriger vers un Master à l'UPPA ou dans une autre université française ou étrangère, vers un diplôme d'école supérieure accessible sur concours ou sur titres ou vers d'autres types de formations comme une préparation aux concours de la Fonction publique de catégorie A ou encore un diplôme d'université (DU).

Exemples de poursuite d'études à l'UPPA après la licence AES :

- * [Master management des organisations de santé et médico-social](#)
- * [Master management des collectivités locales](#)
- * [Masters économie appliquée](#)
- * [Masters management et administration des entreprises](#)
- * [Masters entrepreneuriat et management de projets](#)
- * [Master management des organisations et technologies de l'information](#)
- * [Master direction administrative et financière](#)
- * [Master comptabilité, contrôle, audit](#)

À l'UPPA, 81% des diplômés de licence AES poursuivent leurs études.

INSERTION PROFESSIONNELLE

Quelques idées de débouchés professionnels

Après un bac +3 :

— **Les métiers de l'encadrement et de gestion :** Chef(fe) de service, Chef(fe) de projet, Assistant(e) de gestion d'une structure sociale

Après un bac +5 et plus :

— **Les métiers de l'encadrement et de direction :** Responsable des ressources humaines, Directeur(trice) d'établissement, Chef(fe) de service socioéducatif

— **Les métiers de l'enseignement et de la recherche :** Enseignant(e) dans les écoles ou instituts de formation du secteur sanitaire et social, Enseignant(e)-Chercheur(euse)

Ces métiers peuvent s'exercer dans les structures suivantes : établissements sanitaires et sociaux, organismes et fédérations professionnelles de la santé, organismes de tutelle (Sécurité sociale, agences régionales de santé, services sociaux des départements et des communes), associations d'action sociale, organisations humanitaires.

Quelques exemples de secteurs d'activité : santé, médico-social, éducatif, humanitaire, socio-éducatif, fonction publique.

Témoignages d'anciens diplômés

Consulter les témoignages d'anciens diplômés de licence AES à l'UPPA

<http://ode.univ-pau.fr/fr/insertion-professionnelle/temoignages-d-anciens/licences/licence-administration-economique-et-sociale.html>

PASSERELLES ET RÉORIENTATION

Principe général

Les formations sont aménagées pour permettre aux étudiants d'élaborer progressivement leur projet personnel et professionnel en favorisant leur intégration, leur orientation et leur spécialisation au fur et à mesure de l'avancée dans le cursus.

L'architecture des formations est ainsi conçue pour que l'étudiant :

- * Bénéficie d'une réorientation **dès la première année de licence à la fin du semestre 1** vers une autre formation dans l'hypothèse où celle dans laquelle il est engagé se révélerait ne pas ou ne plus correspondre à son projet.
- * Puisse intégrer en provenance de filières courtes (DUT, BTS, ...) une licence **en cours de cursus** suite à une réorientation, une poursuite ou reprise d'études.

Le **SCUIO-IP** accompagne les étudiants dans leurs projets de (ré)orientation.

Réorientation

Tous les étudiants déjà inscrits dans l'enseignement supérieur (en BTS, IUT, L1, CPGE, PACES ...) et souhaitant se réorienter vers une première année de licence doivent passer par Parcoursup.

N.B. : les étudiants en réorientation ayant un accord préalable de leur université procèdent à un [transfert de dossier](#).

COMPOSANTE

Collège Sciences Sociales et Humanités (SSH)

LIEU(X) DE LA FORMATION

Pau

RESPONSABLE(S)

Responsable Licence 3 parcours Sanitaire et Sociale -
Stéphanie RABILLER
stephanie.rabiller@univ-pau.fr

CONTACT(S) ADMINISTRATIF(S)

Scolarité Licences DEG
Tel. 05.59.40.80.80
licences.deg@univ-pau.fr